

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Covid et subventions : quelles institutions ont dû restituer une partie des subventions perçues ?
Initiant-e(-s) : Marlène BERARD (PLR) Laisser vide

Lors de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2022, dans le cadre de l'interpellation urgente déposée par Mathilde Maillard du PLR au sujet du Ballet Béjart, M. le Syndic a indiqué qu'avec la crise du covid certaines institutions ont perçu des subventions supérieures à leur besoin et qu'elles ont ainsi dû, à la demande de la Municipalité, restituer une partie du montant perçu.

Conclusions :

Ma question est dès lors de savoir quelles institutions ont été concernées en 2020 et 2021 par une demande de la Municipalité de reverser une partie des subventions perçues et pour quel montant ?

Aussi, en raison du Covid, certaines institutions n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs que la Municipalité avait fixé pour octroyer une subvention. Pour ces institutions, est-ce que la Municipalité a demandé la restitution de la subvention ou d'une partie de cette dernière ? Dans la négative, pour quelle raison la Municipalité n'a-t-elle pas demandé le remboursement de la subvention ?

Lausanne, le 15 février 2022

Laisser vide

Signataire(s) :

Laisser vide



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' or similar character, is written over a horizontal line.